



FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Je souhaite parrainer un enfant :

- En préscolaire : je règle 150 € le montant de mon parrainage pour une année (chèque à l'ordre de TERIA INTERNATIONALE adressé 205 rue de la seigneurie 59630 St Pierre-Brouck)
- En élémentaire : je règle 180 € le montant de mon parrainage pour une année (chèque à l'ordre de TERIA INTERNATIONALE adressé au 205 rue de la seigneurie 59630 St Pierre-Brouck).
- En collège ou lycée : je règle 240 € le montant de mon parrainage pour une année (chèque à l'ordre de TERIA INTERNATIONALE adressé au 205 rue de la seigneurie 59630 St Pierre-Brouck).

Dès réception de la scolarité, vous recevrez un dossier comprenant sa photo et sa situation familiale

- > Je désire « parrainer une école ». J'envoie ma contribution de :
- 5 euros 10 euros 20 euros autre (précisez)

Je recevrai un dossier concernant l'école que je parraine.

- > Je désire participer à l'opération « de riz ». J'envoie ma contribution de :
- 10 euros 15 euros 20 euros autre (précisez)

- > En tant que parrain ou marraine, j'adhère à l'ONG et je m'acquitte de ma cotisation annuelle : 25 euros (chèque à l'ordre de TERIA INTERNATIONALE, 205 rue de la seigneurie 59630 Saint Pierre-Brouck)

Mes coordonnées :

Monsieur, madame, mademoiselle _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Cell : _____

E-mail : _____

Profession : _____

France : 205 rue de la seigneurie 59630 Saint Pierre-Brouck

Tel : (+33) 3 28 27 52 44 Cell : (+33) 6 63 52 26 27 Fax : (+33) 3 28 27 57 23

Sénégal : BP 23 NGAPAROU

Tel : (+221) 77 575 64 80 Tel / fax : (+221) 33 958 53 75

E-mail : teria.internationale@yahoo.fr

Un reçu fiscal vous sera adressé, il vous permettra de déduire 66% du montant de votre don de vos impôts, dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le montant de votre parrainage s'élève à 120 €, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de $120 \times 66\% = 79 \text{ €}$

Votre don ne vous coûte réellement que 41 euros



ENGAGEMENT MUTUEL

- La marraine ou le parrain s'est engagé par avance à financer la scolarité d'un enfant pour une année scolaire. L'enfant parrainé cette année ne pourra peut-être pas continuer sa scolarité les années suivantes sans votre aide. Il est donc souhaitable de penser à long terme : vous n'êtes pas obligé de parrainer cet enfant plusieurs années de suite, néanmoins, réfléchissez bien avant de vous engager car son avenir en dépend.
- L'ONG s'engage à donner régulièrement des nouvelles du filleul(e) au rythme d'au moins une fois par semestre, s'il est en préscolaire, par trimestre s'il est en élémentaire.
- Une correspondance peut-être établie entre le parrain ou la marraine et l'enfant, et est même souhaitable pour créer les liens Dès que l'enfant sera en capacité d'écrire il vous adressera un petit courrier.
- L'enfant parrainé suivra avec assiduité sa scolarité. Il sera le seul bénéficiaire de ce parrainage. En cas de déménagement dans une autre commune ou région du Sénégal, l'ONG s'engage dans la mesure du possible, et selon ses moyens, à suivre l'enfant dans sa nouvelle école.
- Les sommes demandées pour la scolarité d'un enfant ne correspondent pas toujours aux mensualités réelles nécessaires à la scolarisation de l'enfant, selon les écoles où nous les inscrivons. Elles servent à payer l'inscription, la blouse obligatoire, les mensualités d'octobre à juin et dans les écoles suivantes :
 - Ziguinchor, école privée catholique Sainte Marie Rivier :
 - Collège privé laïque Mamadou Gassama
 - Collège privé catholique du sacré-coeur
 - Collège privé catholique Lyndiane
 - Ngarigne, école élémentaire privée laïque Enrico Visconti
 - Ngohe : école élémentaire privée catholique
 - Ngaparou : école maternelle privée laïque
 - Sorobougou : école publique élémentaire
 - Dakar : groupe scolaire Rahma
 - Rufisque : pré-scolaire créé par l'ONG « Keur tata Dominique »,
 - Ecole élémentaire privée « Keur Maman Anthiou »
 - Collège privé laïque Ousmane Socé Diop
- L'ONG s'engage à utiliser intégralement la somme versée par la marraine et le parrain pour le bien de l'enfant. Dans le cas où la scolarité est inférieure à la somme demandée, l'ONG s'engage à acheter en premier lieu les fournitures scolaires et si possible une tenue vestimentaire neuve à la rentrée des classes. Les reçus et factures vous seront remis au fur et à mesure des achats.
- Sachez que le retrait d'un colis postal revient à 6 euros. Dans le cas où la marraine ou le parrain souhaiterait envoyer des cadeaux à l'enfant, il ne faut pas hésiter à en parler aux personnes responsables de l'ONG : certains membres se déplacent plusieurs fois dans l'année pour se rendre au Sénégal, ils peuvent donc acheminer vos dons et les remettre personnellement à l'enfant.
- En ce qui concerne les parrainages d'école, l'ONG s'engage à utiliser les dons pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants des établissements parrainés. Selon leur importance, les fournitures scolaires seront achetées en priorité et distribuées, dès la rentrée scolaire, aux enfants nécessiteux n'ayant pas encore eu la chance de trouver une marraine ou un parrain. Les dons pourront également servir à offrir aux élèves en fin d'année une sortie pédagogique ou être utilisés pour l'achat de manuels scolaires, pédagogiques, craies, ramettes de papier, jeux éducatifs.

***Quel que soit le don que vous ferez tous les enfants de l'école en bénéficieront !
Merci***

France : 205 rue de la seigneurie 59630 Saint Pierre-Brouck

Tel : (+33) 3 28 27 52 44 Cell : (+33) 6 63 52 26 27 Fax : (+33) 3 28 27 57 23

Sénégal : BP 23 NGAPAROU

Tel : (+221) 77 575 64 80 Tel / fax : (+221) 33 958 53 75

E-mail : teria.internationale@yahoo.fr